

PRÉFET  
DE LA SARTHE

Le 17 mars 2017

## Création d'un centre d'hébergement d'urgence à Arnage

Afin de répondre à l'augmentation du flux de la demande d'asile, le Gouvernement a décidé d'engager par appel d'offres la création de 5 351 places d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile dans le cadre d'un nouveau dispositif : le Programme d'Accueil et d'Hébergement des Demandeurs d'Asile (PRAHDA).

L'objectif de ce dispositif est à la fois d'assurer l'accueil d'un plus grand nombre de demandeurs d'asile mais également d'offrir un hébergement et un accompagnement aux personnes de nationalité étrangère s'orientant vers la procédure d'asile.

Dans ce cadre, l'offre portée par Adoma incluant la réutilisation d'un hôtel situé à Arnage a fait l'objet d'une acceptation par les ministères concernés.

Cette acceptation est un engagement de l'Etat. Nicolas Quillet, préfet de la Sarthe, mettra en oeuvre cette décision en concertation avec le maire d'Arnage et les partenaires concernés.

A cette fin, une réunion sera organisée prochainement avec les différents acteurs de ce projet.